

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aviation civile

**Arrêté du 11 décembre 2008 portant nomination des membres
représentant le personnel au conseil de la formation professionnelle**

NOR : DEVA0900699A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2006 portant création du conseil de la formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile et fixant son organisation, et notamment ses articles 2, 3 et 4 ;

Vu la décision du 14 décembre 2006 nommant M. Joël RAULT président du conseil de la formation professionnelle de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2008 fixant la répartition des sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central placé auprès du directeur général de l'aviation civile,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres représentant le personnel au conseil de la formation professionnelle :

ORGANISATIONS SYNDICALES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
USAC-CGT	M. Norbert BOLIS M. Alexis BONNET Mme Camille MARINI Mme Maryse ROUDAUT	M. Jean-Claude LAMOUREUX M. Abdel MERBAH M. Philippe NOTRY M. Alexandre RIPOCHE
FO	M. Pierre MEYBON M. Didier SIDOINE	Mme Pascale CAPDEVILLE M. Jean-Louis LOPEZ
SNCTA	Mme Sophie COPPIN M. Philippe GROSSI	Mme Dorine GHIANDONI M. Greg HINDSON
SPAC-CFDT	M. Marc MOREUX	M. Thierry AUZOU
UNSA	Mme Patricia TRÉGUY	M. Alain-Serge MARTY

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 11 décembre 2008.

Pour le ministre et par délégation :
Le secrétaire général
de la direction générale de l'aviation civile,
F. MASSÉ